



## Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives

SAISON 2024/2025

### PROCES-VERBAL N°7

---

Réunion du Mardi 10 septembre 2024

---

#### 1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

##### 1.1. Classements initiaux

##### 1.2. Confirmations de niveau de classement

#### **AUBERGENVILLE – STADE ALAIN MIMOUN N°2 – NNI 782900102**

Cette installation sportive était classée T5SYN jusqu'au 15/09/2023.

Installation visitée par M. DJELLAL, membre de la C.R.T.I.S., le 09/09/2024.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de classement en niveau T5 SYN du 09/09/2024 et des documents transmis :

- Rapport de visite du 09/09/2024
- Plans de masse, de l'aire de jeu et des vestiaires

La Commission constate l'absence des Tests insitu périodiques et d'un A.O.P. ou Attestation administrative de capacité.

Il a été relevé les non-conformités mineures suivantes :

- . l'insert des poteaux de corner côté droit doit être à l'intérieur du tracé ;
- . la hauteur des buts n'est pas homogène (but côté gauche : 2.44m – 2.42m – 2.41m / but côté droit : 2.43m – 2.42m – 2.41m) ; étant rappelé que la hauteur des buts doit être de 2,44m ;
- . présence d'usure de la moquette synthétique par endroit ;
- . absence de lavabos et miroirs dans les vestiaires joueurs ;

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. propose un classement en Niveau T5 SYN jusqu'au 10/03/2025, dans l'attente de réception des tests insitu et d'un A.O.P. ou Attestation administrative de capacité.

Elle demande à la mairie de procéder à la mise en conformité des non-conformités mineures énoncées ci-dessus.

**ORLY – STADE JEAN MERMOZ – NNI 940540101**

Cette installation sportive est classée T3SYN jusqu'au 22/09/2024.

Installation visitée par M. HAMZA, membre de la C.R.T.I.S., le 09/09/2024.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de classement en niveau T3 SYN du 09/09/2024.

S'agissant d'un classement en niveau T3 SYN, la Commission transmet le dossier à la C.F.T.I.S. pour suite à donner.

**Changements de niveau de classement****2. CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES****DEUIL-LA-BARRE – STADE INTERCOMMUNAL JEAN BOUIN N°1 – NNI 951970101**

L'éclairage de cette installation est classé en niveau E5 jusqu'au 02/11/2023.

Contrôle de l'éclairage effectué par M. PLASSART, membre de la C.D.T.I.S. du District du Val-d'Oise, le 05/09/2024.

La C.R.T.I.S prend connaissance de la demande de classement en niveau E6 signée par le propriétaire le 05/09/2024.

Au regard des éléments transmis :

- Type de sources : LED
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 177 Lux
- U1h (EhMin/EhMax) : 0.69
- U2h Uniformité (EhMin/EhMoy) : 0.80

La C.R.T.I.S propose un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 jusqu'au 10/09/2028.

**DEUIL-LA-BARRE – STADE INTERCOMMUNAL JEAN BOUIN N°2 – NNI 951970102**

L'éclairage de cette installation est classé en niveau E6 jusqu'au 10/05/2024.

Contrôle de l'éclairage effectué par M. PLASSART, membre de la C.D.T.I.S. du District du Val-d'Oise, le 05/09/2024.

La C.R.T.I.S prend connaissance de la demande de classement en niveau E6 signée par le propriétaire le 05/09/2024.

Au regard des éléments transmis :

- Type de sources : IM
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 316 Lux
- U1h (EhMin/EhMax) : 0.40
- U2h Uniformité (EhMin/EhMoy) : 0.62

La C.R.T.I.S propose un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 jusqu'au 10/09/2026.

**3. AVIS PREALABLES TERRAIN ET ECLAIRAGE****4. DIVERS**